

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 5 juillet 2024	N° 2024-362

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 5 juillet 2024	Délibération
	Direction administrative et financière - Pôle ter Rive droite	N° 2024-362

FLOIRAC - Travaux place Dulong - Avenant n°1 à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage - Décision - Autorisation

Madame Marie RECALDE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a réalisé, en délégation de maîtrise d'ouvrage de la ville, les travaux d'aménagements d'une aire de jeux de la place Dulaong à Floirac. Ces travaux consistaient à :

- Créer une clôture avec portillon autour de l'aire de jeux
- Réaliser un sol spécifique
- Fournir et poser des équipements de jeux d'enfants
- Fournir et poser une fontaine à boire
- Fournir et poser une pompe et accessoire nécessaire au bon fonctionnement du rû.

La part communale concernée initialement par la convention était estimée à 157 290 € TTC est répartie comme suit :

- Création aire de jeux : 126 210 € TTC
- Fontaine à boire : 2 400 € TTC
- Pompe et accessoires du Rû : 28 680 € TTC

Comme convenu dans l'article 5 de la convention initiale, l'avenant vise à actualiser la convention. En effet, l'article 5 stipule : « le montant des travaux devait être affiné et les modalités de prise en charge entre la ville et Bordeaux Métropole précisées ultérieurement dans le cadre d'une annexe financière ».

Le montant de la convention initiale est basé sur une estimation faite en octobre 2020.

Compte tenu de :

- L'augmentation des prix depuis quelques années
- Des révisions de prix
- De la sous-estimation en fourniture de la structure de jeu principale
- De la validation de l'offre retenant la fourniture et l'installation d'un jeu d'eau en prestation supplémentaire éventuelle non retenue dans le chiffrage initial
- Des travaux supplémentaires d'adaptation validés par l'ajout d'un portillon en accès à l'aire de jeux

La part des travaux attribuée à la commune de Floirac en date de février 2024 s'élève à 212 502,70 € TTC arrondi à 212 500 € TTC.

Prestation Bordeaux Métropole	Montants € TTC	
Création Aire de jeux	195 945.76 €	
Pompe et accessoires du Rû	16 556.94 €	
	Total T.T.C.	212 502.70 €
	Arrondi à	212 500 €

Cet avenant a fait l'objet d'une délibération en Conseil Municipal de la commune de Floirac lors de la séance du 8 avril 2024.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2023-89 du 27 janvier 2023 du Conseil de Bordeaux Métropole, autorisant la signature de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la ville de Floirac concernant la réalisation de la place Dulong.

VU l'article L 2422-12 du Code de la Commande Publique.

VU l'article L141-12422-12 du Code de la Voirie Routière.

VU la signature du Maire de la ville de Floirac en date du 29 janvier 2024.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE ce projet est réalisé,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage annexée fixant les modalités techniques et financières entre Bordeaux Métropole, la Commune de Floirac pour la réalisation des travaux d'aménagements d'une aire de jeux Place Dulong

Article 2 : la dépense correspondante sera imputée au titre de l'exercice considéré sur les comptes 458 ouverts spécifiquement pour ce projet.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 JUILLET 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 9 JUILLET 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Marie RECALDE</p>
---	--